

**COMMUNE DE  
ROSNAV**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 09  
Présents : 08 + 1 Pouvoir  
Votants : 08 + 1 Pouvoir

Date de convocation :  
16/12/2025  
Date d'affichage :  
16/12/2025

L'an deux mil vingt-six le cinq janvier à dix-neuf heures trente.  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Nicolas CARNOYE, Maire.

Présents : BOUTROY Françoise, CARNOYE Nicolas, COULETEL Dominique, GIANNETTA Patricia, GOBREAU Fabien, PAUL Julien, KHEDADI Philippe, SAGET Armelle

Absente excusée : ROUSSIN Bérénice (pouvoir donné à SAGET ARMELLE)

Secrétaire de séance : PAUL Julien

**DELIBERATION N°  
2026/01/01**

**OBJET :  
DELIBERATION  
CONCERNANT LA  
POSITION DU CONSEIL  
MUNICIPAL SUR LE  
PROJET DU PARC  
PHOTOVOLTAIQUE  
PORTE PAR LA SOCIETE  
AKUO 18**

Monsieur le Maire indique que lors du conseil municipal du 31 mars 2025, le conseil municipal a fait part de sa totale opposition au projet photovoltaïque présenté par la société AKUO 18 sur le territoire de la commune (permis de construire n° 05146821K0008) en raison notamment

- ⇒ De l'impact visuel extrêmement négatif lié notamment à la taille des panneaux (trackers) ;
- ⇒ Des clôtures ayant un impact négatif sur la faune sauvage ;
- ⇒ Un projet démesuré et non conforme à la définition de l'agrivoltisme (alibi des fruits rouges - besoin en eau important).
- ⇒ Des câbles haute tension passant sur la RD227 à toute proximité des habitations.

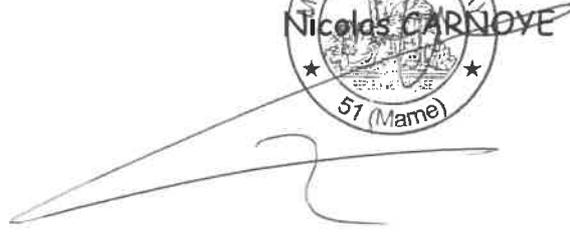
Monsieur le Maire en avait informé par courrier Monsieur le Préfet de la Marne en date du 7 avril 2025.

Suite à l'annonce d'une enquête publique reportée en raison de la période électorale, Monsieur le Maire souhaite avoir la position du conseil municipal sur le projet du parc photovoltaïque porté par la société AKUO 18.

Le conseil municipal renouvelle à l'unanimité sa totale opposition au projet photovoltaïque présenté par la société AKUO 18 sur le territoire de la commune

Pour extrait conforme,  
Fait à Rosnay, le 5 janvier 2026

Le Maire,  
Nicolas CARNOYE



Commune de ROSNAY  
Département de la Marne  
51390 ROSNAY  
Tél/Fax : 03.26.03.60.87

ROSNAY, le 07 avril 2025

Par la présente motion, le conseil municipal de Rosnay et son maire entendent faire part de leur totale opposition au projet photovoltaïque présenté par la société AKUO 18 sur le territoire de la commune (permis n° PC05146821K0008)

A raison notamment:

- de l'impact visuel extrêmement négatif lié notamment à la taille des panneaux (trackers).
- des clôtures ayant un impact négatif sur la faune sauvage
- un projet démesuré et non conforme à la définition de l'agrivoltaïsme (alibi des fruits rouges).
- des câbles haute tension passant sur la RD227 à toute proximité des habitations.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents

